

Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/Sub.2/1997/10, par. 10, 40, 98-106)

Le rapport note qu'une étude démographique et sanitaire menée en 1995 par le Conseil national sur la population et le ministère égyptien de la santé indique que 82 % des femmes sont en faveur de l'excision et considèrent qu'il s'agit d'une « bonne » tradition. L'étude montre également que, parmi les femmes qui ont terminé leurs études secondaires, l'appui à l'excision tombe à 56,5 % contre 93,1 % chez celles qui n'ont pas d'instruction. Les femmes opposées à l'excision justifient leur position du fait qu'il s'agit d'une tradition néfaste qui va à l'encontre de la religion ou porte atteinte à la dignité de la femme.

Le rapport fait référence à l'Agence canadienne de développement international et à l'aide fournie au projet Adolescent and Gender réalisé en Égypte, qui porte sur l'âge minimum de nuptialité.

Le rapport fait également état de la campagne lancée en octobre 1996 par l'Organisation égyptienne pour les droits de l'homme (OEDH), un organisme non gouvernemental, contre la mutilation des organes génitaux féminins, dans le but de sensibiliser la population au problème dans les quartiers et les banlieues pauvres du Caire. La campagne comprenait la distribution d'un questionnaire à 50 femmes âgées de 24 à 50 ans, dans le but de recueillir leur opinion à propos de la décision du ministère de la santé d'interdire la mutilation des organes génitaux féminins. Le rapport signale que les réponses au questionnaire indiquent que les femmes sollicitées se sont montrées favorables à la décision du ministère. Le rapport note également qu'en août 1996, l'OEDH a publié un communiqué de presse condamnant la mort d'une fille âgée de 14 ans suite à une mutilation génitale et demande à l'association des médecins de soulever la question de la mutilation génitale féminine et de l'examiner du point de vue médical et de tenter de parvenir à un consensus professionnel en vue d'interdire l'excision par les médecins, quelles que soient les circonstances.

Le rapport note que 90 % des femmes qui ont répondu au questionnaire de l'OEDH avaient déjà mutilé leurs filles et que la seule fille non circoncisée ne l'avait pas été parce qu'elle n'avait pas encore atteint l'âge requis. Le rapport fait également référence à une déclaration du plus haut tribunal civil en Égypte, qui recommande la légalisation de la circoncision féminine tout en reconnaissant que cette pratique n'est pas obligatoire dans le cadre de l'Islam. S'appuyant sur cette déclaration, le rapport conclut que l'interdiction faite aux hôpitaux et aux cliniques de mutiler les jeunes filles risque d'être annulée. Il fait également observer que le Conseil d'État a reçu un avertissement d'un groupe de médecins et d'avocats islamistes qui accusent le ministre d'avoir violé les préceptes de l'Islam et soutiennent que la pratique de l'excision joue un rôle important car elle permet de brider le désir sexuel chez les femmes. Le rapport souligne que chaque jour, en Égypte, près de 3 600 filles musulmanes et coptes sont victimes de la mutilation génitale féminine.

Autres rapports

Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/36, par. 85)

Le Secrétaire général mentionne dans son rapport que le Centre d'information des Nations Unies au Caire a organisé, en collaboration avec le Centre d'études juridiques et d'information sur les droits de l'homme, le deuxième Atelier africain pour l'enseignement des droits de l'homme, auquel une centaine de personnes ont participé. Le Centre a fourni des documents d'information en vue d'une exposition photographique organisée par le Groupe des victimes soudanaises de la torture afin de sensibiliser le public aux droits de l'homme.

Droit au développement, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/21, par. 8 (f))

Le rapport du Secrétaire général renferme des renseignements fournis par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et indique que le FNUAP effectue des recherches sur la sexualité masculine à l'intérieur et à l'extérieur de la famille, en collaboration avec le Population Council. L'étude porte sur les attitudes et les opinions des adolescents et des hommes en ce qui concerne leur comportement sexuel et procréateur, les décisions qu'ils prennent relativement à la contraception et leur rôle dans la famille. Cette étude vient compléter celle que mène actuellement le Population Council au sujet des femmes et des filles.

Travailleurs migrants, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/65, par. 4)

Le rapport du Secrétaire général indique que l'Égypte a donné son adhésion à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

* * * * *

ÉRYTHRÉE

Date d'admission à l'ONU : 28 mai 1993.

TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Territoire et population : L'Érythrée n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion : 5 septembre 1995.

Le rapport initial de l'Érythrée devait être présenté le 5 octobre 1996.

Droits de l'enfant

Date de signature : 20 décembre 1993; date de ratification : 3 août 1994.

Le rapport initial de l'Érythrée devait être présenté le 1^{er} septembre 1996.